

La société Nicholl Food Packaging, ancienne maison mère d'[ECOPLA](#) / T : 04.76.92.32.30 (siège à Saint Vincent de Mercuze), spécialisée dans les barquettes en aluminium, et son liquidateur judiciaire, ont été condamnés par le conseil des prud'hommes de Grenoble. Ils devront verser 1,2 M€ de dommages et intérêts pour licenciements abusifs. Ecopla a été liquidé en mars 2016. Le motif économique de ces licenciements avait été contesté par un ancien directeur commercial et 46 anciens employés.